

Peut-on tout dire sur Internet ? L'affaire Bilal Hassani

- Séance 1 : Peut-on tout dire sur Internet ?
 - Français. 4^e Informer, s'informer, déformer
 - Chapitre 1 : La liberté d'expression
 - EMC
 - Les libertés
- Objectifs de la séance :
 - S'approprier la liberté d'expression et ses limites
 - Respecter autrui

- Supports utilisés pour introduire la séance :
 - Une photo de Bilal Hassani
 - Un extrait de clip
- Documents distribués aux élèves :
 - Captures d'écran de 2 tweets
 - Un article du Parisien
 - Un article de loi
- Déroulé de séance :
 - Photo au drapeau affichée au tableau lorsque les élèves entrent en classe
 - Visionnage des 30 premières secondes du clip « Roi »
 - Reprise en classe : qui est Bilal Hassani? De quelle « affaire » parle-t-on? Que s'est-il passé en 2019?
 - Etude de documents – chaque élève répond aux questions à l'écrit
 - Mise en commun puis question 5 « corrigée » en collectif sous forme de débat



<https://www.youtube.com/watch?v=dw7WqoShtgU>



Karma

@MasseuEnfer

Suivre

En réponse à [@iambilalhassani](#) [@NRJhitmusiconly](#)

PTN C EST UN ENCULE DE GAY QUI
MERITE DE CREVER 0 TALENT ET IL PRIVE
DES PEPITES FRANCAISES A EXPRIMER
LEUR VRAI TALENT

12:08 - 27 jan. 2019



Gogeta super saiyan de l'univers ! · 1j ✓

En réponse à [@iambilalhassani](#) et
[@NRJhitmusiconly](#)

Sale pd de merde



Document 2

Menaces homophobes : Bilal Hassani, qui représentera la France à l'Eurovision, porte plainte

Le candidat de la France à l'Eurovision est la cible d'une campagne de haine sur les réseaux sociaux.



L'artiste de 19 ans dépose plainte contre X pour « injures, provocation à la haine et à la violence et menaces homophobes ». LP/Olivier Corsan

Par Le Parisien avec AFP

Le 29 janvier 2019 à 13h17

Victime d'une campagne de haine homophobe en ligne, le chanteur et nouveau porte-drapeau de la France à l'Eurovision [Bilal Hassani](#) a déposé plainte ce mardi devant la justice, a annoncé son avocat. L'artiste de 19 ans porte plainte contre X pour « injures, provocation à la haine et à la violence et menaces homophobes », a

expliqué Me Étienne Deshoulières.

Cette démarche, soutenue par les associations [Stop Homophobie](#), Mousse et Urgence Homophobie, répond au déluge d'insultes et de menaces reçu sur Twitter par le chanteur [queer](#), qui n'hésite pas à emprunter au vestiaire féminin tout en s'affirmant comme un homme.

Son look assumé, associant perruques, maquillage et rouge à lèvres, lui a valu « des milliers de tweets depuis qu'il est pressenti pour [représenter la France à l'Eurovision](#) », a dénoncé son avocat. Une campagne de haine qui s'est transformée en « avalanche depuis sa sélection » dimanche, grâce à sa [chanson « Roi »](#).

6 ans de prison et 45 000 € d'amende

« On [dois tué](#) tous les [pd](#) du monde [fdp](#) et toi le premier », « Les [pd](#) et [lestransexuel](#) on les tue en islam honte à toi d'avoir [bilal](#) comme [prenom](#) », « Bilal Hassani nous fait honte en nous représentant ce [pd](#), il mérite de mourir, on va le retrouver cette [tafiote](#) » (sic) : la plainte comprend une liste non exhaustive des messages haineux adressés au jeune chanteur sur Twitter.

Des propos « inadmissibles », pour lesquels leurs auteurs « encourrent jusqu'à 6 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende », rappelle Me Etienne Deshoulières.

La plainte du chanteur s'inscrit dans un sursaut initié depuis plusieurs mois par la communauté LGBT contre les agressions et les menaces dont elle est victime.

Mi-janvier, [213 plaintes](#) ont été déposées dans douze tribunaux pour des messages à caractère homophobe recensés principalement sur Twitter.

« Comme pour ces 200 plaintes, l'objectif de celle de Bilal Hassani, c'est de dire qu'on ne peut plus insulter, menacer, appeler au meurtre sur Internet sans que [les](#) associations de lutte contre l'homophobie réagissent », a détaillé son avocat. « Il faut que les personnes qui se croient protégées par l'anonymat derrière leur ordinateur soient inquiétées ».

Malgré ces menaces, le jeune homme « reste fort », a assuré Me Etienne Deshoulières. « Il est tellement heureux d'être à l'Eurovision qu'il ne se laisse pas démonter par des propos haineux sur Internet. »

Document 3

(...)

Sera punie d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende l'injure commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Sera punie (...) l'injure commise (...) envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre ou de leur handicap.

Lorsque les faits mentionnés (...) sont commis par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

Article 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

(Pour info... injure ou diffamation non publique : la peine encourue est une contravention de 1500 euros maximum (source : Légifrance))

QUESTIONS

- 1 – Quel type de discrimination est exercé dans chacun des tweets du document 1 ?
- 2 – Pour quel motif et contre qui Bilal Hassani a-t-il porté plainte ? De quels soutiens a-t-il bénéficié ?
- 3 – Que prévoit la loi concernant les injures discriminatoires ?
- 4 – Les propos sur Internet sont-ils privés ou publics ?
- 5 – Faut-il interdire Twitter ?